

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 4 (1921)

Rubrik: Comité de direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

particulier à la frontière de l'Autriche et de l'Allemagne. Sans se prononcer sur les limitations d'importation et sur les nouveaux tarifs douaniers, le Conseil du Tourisme a pris à l'unanimité la résolution suivante :

«Le Haut Conseil fédéral est instamment prié de prendre les mesures voulues pour que les formalités douanières à l'entrée en Suisse et à la sortie soient effectuées par les deux Etats limitrophes à la même gare frontière,
que la revision du bagage à mains et le contrôle des passeports aient lieu dans les trains et wagons directs,
que les récentes formalités résultant de l'application du nouveau tarif douanier ne compromettent pas le trafic international des voyageurs et le mouvement des étrangers en Suisse.»

Arrivé au terme de sa période triennale, le Comité de direction a été confirmé par acclamations pour les années 1921 à 1923, avec M. le Dr. *Holzach*, (Bâle) en qualité de président.

Le Conseil du Tourisme a réélu ensuite son président et ses deux vice-présidents, soit MM. *Kunz*, directeur (Berne), Dr. *Maillefer*, Conseiller national (Lausanne) et Dr. *Diettler* (Lucerne). MM. *Bossbhardt*, directeur (Zurich), et *Quinclet*, secrétaire général du Touring Club suisse (Genève), sont nommés scrutateurs et forment avec les précédents le bureau du Conseil pour la nouvelle période triennale. M. *Jaton* (Zurich) est confirmé dans ses fonctions de secrétaire du Conseil du tourisme.

Le budget de l'Association nationale pour le développement du tourisme, pour l'exercice 1922, a été adopté sans discussion.

C. Comité de Direction.

Le Comité de Direction a tenu, en 1921, huit séances, dont cinq à Zurich, deux à Berne et une à Lausanne. Au nombre des questions soumises à ses délibérations, mentionnons les suivantes, que des rapports présentés par la direction ont souvent introduites :

Gestion générale de l'Office : établissement du budget annuel, examen et approbation des comptes.

Adoption de l'affiche «Le Printemps en Suisse» du peintre Cardinaux.

Collaboration de journalistes et d'écrivains étrangers.

Les pourboires dans l'industrie hôtelière.

Création d'agences de l'Office en Grèce, en Suède, en Danemark, en Finlande, au Canada, en Yougoslavie.

Edition de brochures et autre matériel de publicité.

Législation sur la circulation des automobiles.

Patronage de l'Office à des publications ayant trait au tourisme suisse.

Police des étrangers.

Expositions suisses à l'étranger : Etats-Unis, Angleterre, Hollande.

Facilités de voyages sur les chemins de fer suisses.

Imposition des étrangers en Suisse.

Nomination d'une Commission de propagande et publicité.

Questions d'horaires.

Formalités douanières.

Réclame collective à l'étranger..

Les membres du Comité de Direction ont été tenus régulièrement au courant des délibérations de la Conférence de direction, les protocoles de cette dernière leur étant remis.

D. Etat des membres.

Au 31 décembre 1920 le nombre des subventionnans et des membres, versant une allocation annuelle d'au moins frs. 500.—, était de 210. Il s'élève, au 31 décembre 1921, à 161. En outre, de nombreuses associations et entreprises, qui ne peuvent s'astreindre au paiement d'une cotisation annuelle, allouent à l'Office des dons volontaires.

La très grande majorité des anciens membres ont renouvelé leurs engagements pour une nouvelle période triennale (1921—1923), témoignant par là de l'intérêt qu'ils portent au développement du tourisme et du trafic suisses, ainsi qu'à l'activité de l'Office du Tourisme. Nous les en remercions et nous souhaitons que leur exemple soit suivi, car la question du mouvement des étrangers est d'une importance économique si considérable pour la Suisse que toutes les autorités cantonales et communales, toutes les entreprises ferroviaires, industrielles, commerciales et autres, tous ceux en un mot qui bénéficient directement ou indirectement du tourisme devraient assurer leur appui financier à l'Association nationale pour le développement du tourisme. Nous saisirons donc l'occasion pour engager nos membres à recueillir de nouvelles adhésions et à soutenir notre œuvre.

E. Office suisse du Tourisme.

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ GÉNÉRALE.

L'organisation de l'Office suisse du Tourisme n'a pas subi de modification en 1921. Outre le directeur, les deux chefs de division, le chef du bureau auxiliaire de Lausanne et le secrétaire de direction, le personnel compte à Zurich et à Lausanne huit employés des deux sexes chargés de liquider la correspondance croissante d'année en année et d'expédier à l'étranger le nombreux matériel de publicité édité par l'Office, les sociétés de développement, les entreprises de transports et la Société suisse des Hôteliers. La statistique ci-dessous donnera une idée de la correspondance échangée et des envois effectués.

Lettres :	Siège principal Zurich	7218
	Bureau auxiliaire Lausanne	361
Circulaires :	Siège principal Zurich	12739
	Bureau auxiliaire Lausanne	1290
Brochures, cartes, albums, etc.	Siège principal Zurich	304770
	Bureau auxiliaire Lausanne	35150
Affiches :	Siège principal Zurich	4948
	Bureau auxiliaire Lausanne	540
Agrandissements photographiques :	Siège principal Zurich	1211

La correspondance de l'Office suit deux courants principaux. En Suisse, nous entretenons des rapports avec tous les intéressés au tourisme et au trafic: autorités,